



Communiqué de la Communauté pour
l'intégration et la cohésion multiculturelle
neuchâteloise

Position de la CICM contre l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » – Pour une politique migratoire solidaire, ouverte et accueillante

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), Commission consultative de l'État de Neuchâtel souhaite attirer l'attention sur les enjeux que l'initiative soumise au vote « Pas de Suisse à 10 millions ! » représente pour le canton de Neuchâtel.

Le canton de Neuchâtel s'est construit au fil de son histoire grâce aux apports de personnes venues d'horizons divers. Aujourd'hui, une part importante de sa population est de nationalité étrangère et 45% des habitantes et habitants sont issus de la migration. Cette diversité fait pleinement partie de la réalité neuchâteloise et contribue au développement économique, social, culturel et associatif du canton.

La CICM estime nécessaire de sensibiliser la population aux conséquences possibles de certaines mesures sur l'intégration, le regroupement familial, l'accès à la formation et à l'emploi, la participation sociale et citoyenne, ainsi que sur le droit d'asile et la protection des personnes réfugiées. Derrière cette initiative se trouvent des personnes, des familles et des parcours de vie qui participent pleinement à la vie du canton et enrichissent la société neuchâteloise par la diversité de leurs expériences, compétences et cultures.

Elle rappelle que ces personnes ont pleinement leur place dans notre société. Elles contribuent au fonctionnement et au développement du canton et sont des actrices et acteurs à part entière de la vie collective.

Au-delà de ces constats, la CICM souligne que le fonctionnement du canton repose sur la contribution de l'ensemble de sa population. Toutes et tous participent à la vie économique et sociale ainsi qu'au bon fonctionnement des services publics et des infrastructures. Les personnes issues de la migration sont présentes dans l'ensemble des secteurs essentiels : santé, éducation, construction, transports, administration, recherche, culture, sport, commerce et associations. Leur contribution est indispensable à la prospérité et au dynamisme du canton.

Enfin, la CICM considère que les enjeux soulevés par cette initiative pourraient fragiliser la cohésion sociale et multiculturelle, les conditions d'intégration, la participation à la vie collective ainsi que le bon fonctionnement des services publics et des infrastructures. Pour ces raisons, elle recommande de voter NON le 14 juin et invite chacune et chacun à exercer son droit de vote, convaincue que chaque voix compte pour l'avenir du canton.

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) est une commission consultative du Conseil d'Etat, lieu de rencontres et d'échanges qui met en contact des personnes

issues des collectivités étrangères, les services étatiques et communaux, les organismes qui collaborent avec les personnes migrantes ainsi que les partenaires sociaux.

- 2 -

Les discussions et le dialogue lui permettent d'impulser des projets, de proposer des mesures et d'émettre des recommandations, à destination du Conseil d'Etat, par le biais du [Département de l'économie et de la cohésion sociale \(DECS\)](#) et du [service de la cohésion multiculturelle \(COSM\)](#). Elle a aussi pour vocation de transmettre des informations et de susciter des réflexions afin de permettre à l'Etat, à ses services ainsi qu'aux autres acteurs de mettre en place des actions adaptées aux besoins.

La CICM, née en 1991, est la plus ancienne commission cantonale de Suisse. Elle est présidée par Mme Marlène Lanthemann et le COSM en assure le secrétariat.

Personnes de contact

Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle

Présidente : Mme Marlène Lanthemann, 0786246798

Secrétariat-général : Mme Patricia Dos Santos, 0328897442